

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
DIRECTION DES FABRICATIONS MILITAIRES

MISE EN DEMEURE N° 01

Conformément à la loi N° 23-12 du 05 Août 2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et en application des clauses contractuelles du contrat n°137 du 04/11/2019, portant la réalisation des trente-trois (33) ouvrages d'utilités, des salles machines et des réservoirs d'eau en béton et en charpente métallique au profit de l'usine « C » site de Miliana, conclu avec SARL CHAIBI CONSTRUCTION ET ENGENEERING, dont le siège social Sis à Coopérative Larot N°49 Tixeraine Alger, cette dernière est mise en demeure pour les motifs suivants:

- Manque des moyens humains et matériels;
- Absence de l'entreprise sur chantier.

Dans un délai ne dépassant pas un (01) mois, à compter de la date de publication de la présente mise en demeure dans la presse nationale, l'entreprise est tenue d'honorer ses engagements contractuels, faute de quoi, des mesures correctives prévues par la réglementation en vigueur seront appliquées à son encontre.